

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0065**

commune (s) : Corbas

objet : Déclassement et cession à la SAS SVNV d'une partie du domaine public métropolitain située rue Marcel Mérieux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0065**

commune (s) : Corbas

objet : **Déclassement et cession à la SAS SVN**V d'une partie du domaine public métropolitain située rue Marcel Mérieux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte du 18 mai 2000, diverses parcelles de terrains nécessaires au projet du pôle d'activités agroalimentaires de Corbas-Mions.

Dans le cadre de son projet de réaménagement des locaux de son siège social situé au 51, rue Marcel Mérieux à Corbas, la SAS SVNV a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW 101, située rue Marcel Mérieux, pour une superficie de 441 mètres carrés environ.

Ce terrain constitue une partie du domaine public non aménagé en parking ou voirie hors emprise de tous projets ou voiries existants sur ce secteur de Corbas et nécessaire aux espaces communs (accès et parking) de son futur projet de restauration d'entreprises.

Préalablement à cette cession et dans le cadre de la gestion patrimoniale des terrains hors projets, il convient de déclasser au profit de la SAS SVNV, l'emprise appartenant au domaine public métropolitain, d'une superficie de 441 mètres carrés environ, située rue Marcel Mérieux à Corbas.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Plusieurs réseaux (ERDF, Orange et une canalisation d'eau potable) passent sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la SAS SVNV.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Marcel Mérieux, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la parcelle de terrain d'une superficie de 441 mètres carrés environ serait cédée à la SAS SVNV pour un montant global de 7 938 €, conforme à l'estimation de France domaine, libre de toute location ou occupation. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Il conviendra par ailleurs de mettre en conformité le PLUH avec le récolement des emprises de voiries réalisées dans ce secteur et permettre ainsi la suppression subséquente des emplacements réservés de voirie (ER n° 55 et 57) sur la parcelle cédée ainsi que sur les ouvrages de voirie réalisés ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 23 février 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain située rue Marcel Mérieux à Corbas, pour une superficie de 441 mètres carrés environ, au profit de la SAS SVN. V.

2° - Approuve la cession à la SAS SVN, pour un montant estimé à 7 938 €, d'une emprise d'une surface de 441 mètres carrés environ, située rue Marcel Mérieux à Corbas.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O0519, le 13 février 2012 pour un montant de 1 218 066,67 € en dépenses et 221 184,96 € en recettes.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 7 938 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie du bien du patrimoine métropolitain : 4 762,80 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2118 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.